

N'ei pu pas dâo mé

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 47

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Chants populaires.

Le God save the queen.

En attendant de pouvoir recueillir quelques détails sur le *Rufst du mein Vaterland*, qu'on dit être le vrai chant national suisse, nous entredirons quelques instants nos lecteurs du chant national anglais auquel il a emprunté sa mélodie et dont le titre se traduit par *Dieu sauve la reine*.

L'origine de cet hymne célèbre est tout à fait incertaine. On a avancé que les paroles et la mélodie avaient pour auteur le poète Harry Carrey. D'autre part, un journal français publiait à ce sujet en 1866, les lignes suivantes :

« Madame de Brionne, directrice de la maison de Saint-Cyr, avait composé, pour fêter la naissance de Louis XIV, une cantate intitulée : *Dieu sauve le roi*, dont le célèbre musicien Lulli écrivit la musique. Dans le cours d'une excursion en France, Hændel, compositeur allemand, qui habitait l'Angleterre, entendit ce chant, le nota, et, à son retour à Londres, l'offrit au roi Georges I, comme une nouvelle production de son génie. Naturellement les Anglais repoussent avec indignation la version française.

D'autres personnes, en Angleterre, affirment que ce chant est beaucoup plus ancien et qu'il existait déjà un siècle avant l'arrivée de Hændel dans ce pays.

Mais quoi qu'il en soit de son histoire, le *God save the queen* est si bien approprié à l'humeur anglaise qu'il produit toujours sur le public de la Grande Bretagne un merveilleux effet. Aux diners mensuels de la Société des mélodistes, à Londres, on porte ordinairement un toast à la reine, suivi de l'hymne national avec les refrains en chœur.

La reine, d'après l'étiquette de la cour, doit faire acte de présence au moins une fois l'année aux théâtres de Covent-Garden, de Drury-Lane et à l'Opéra. Aussitôt qu'elle paraît dans sa loge, le *God save* remplit la salle de sa mélodie majestueuse, exécuté par une voix solo, des instruments et des chœurs :

Dieu garde notre reine,
Longs jours à notre reine,
Vive la reine !
A elle victoire,
Bonheur et gloire !
Qu'elle ait un règne heureux,
Et l'appui des cieux !

Dès la première mesure, loges et parterre, où vont aussi les femmes, enfin tous les spectateurs se lèvent spontanément par un sentiment de respect unanime.

Le Jorat, 15 novembre 1876.

Monsieur le rédacteur.

Vous en mettez un peu trop sur le dos des gens de la campagne. L'histoire d'un syndic qui a vu des rails flotter sur l'eau lors d'une inondation, et que j'ai lue seulement aujourd'hui, est fort possible, lors même que vous l'avez racontée pour faire rire vos lecteurs aux dépens d'une honorable catégorie de fonctionnaires qui ne sont pas si bêtes qu'ils paraissent, quand même tous ne savent pas le latin.

Notre régent, qui a fait ses études à l'école normale et qui en sait presque autant que le ministre, m'a expliqué comme quoi les rails ont sans doute été emportés avec les traverses, sur lesquelles ils sont cloués ; or, si celles-ci sont en mélése, bois plus léger que l'eau, elles auront parfaitement pu soutenir les rails d'une voie en construction, qui sont en général plus légers que les rails définitifs.

Il n'est donc pas étonnant qu'un syndic ait vu des rails flotter sur l'eau ; mais ce qui serait bien plus phénoménal, ce serait de voir un journaliste aller au fond ; car ces messieurs ont tellement d'esprit, et ça les rend si légers, qu'ils peuvent nager, même dans le vide.

Croyez, monsieur, que je ne suis pas intéressé en vous faisant cette réclamation, car je ne suis pas syndic et n'ai jamais cherché à l'être ; mais je n'aime pas qu'on se moque de mes supérieurs.

POTIRON, *municipal*.

N'ein pu pas dào mé.

La senanna passà, on lulu qu'avai volliu agottà lo nové, sè trovà on bocon bliet quand saillesse dào cabaret. Trabetsivè onna vouàire po sè reintornà et s'appohive ài mourets po ne pas fèrè dâi trào grantès z'S. Quand l'est que passà dévânt 'na mâison iô y'avai dâi dzouvenès dzeins pè lès fenêtrès dào coutset, noutron coo cheinte tot d'on coup lo molion, que cein lo fe refrezenâ. C'étâi cliiâo djeinès dzeins que l'aviont vu et que lâi aviont vouedi onna casse d'édhie su lo casaquin, po s'amusâ. L'autro

que lè z'oïessâi recaffâ, s'arrêté, tot ein colére; ramassé on part dè melions et pan! lè z'acoulhiè contrè la fenétra. Ma fâi, manquâ lo canton et lè pierrès vont épéclliâ dâi carreaux à 'na fenétra dâo premi, tandique lè volliâvè acoulhi à sècond. Lè dzeins que demâorâvon quie vignon vairè cein que lâi a, et quand vayon noutron gaillâ, lâi font : Ditès-vâi, vo; qu'est-te que cein vâo derè? — « Oh ma fâi, n'èin pu pas dâo mé, que repond, n'est pas à vo que lè volliâvo tsampâ, mâ n'é pas pu allâ pe hiaut, arreindzî-vo avoué clliâo dè tot amont. »

On hommo qu'étâi su lo poeint dè verî lè ge, desâi à sa fenna : Stè plié, ma pourra Rosette, quand sari moo, ne tè remâria pas avoué l'assesseu que m'a tant fé einradzi lè z'autro iadzo, dâo teimps iô tè frequentâvo. — Oh! n'ausse pas pouâire, Samuïet, su dza d'accôo avoué Toinon à la Lizette.

On prédzo vito fé.

On menistrè que n'étâi pas destrâ foo po son meti et que n'avâi min dè tiura, predzivè decé, delé, po reimpliâci dâi z'autro. On dzo que predzivè dein on veladzo, lo pourro bougro s'èimbrelquoqua on momeinet après que l'eut de : « Mes chers frères! » et coumeint n'étâi pas fotu dè sè rassoveni dè s'n'aleçon et d'allâ pe llien, dese âi dzeins qu'étiônt à l'Eglise : « Y'aré onco bin dâi z'affèrès à vo derè, mâ coumeint ne mè farâi rein dè frémâ que vo volliâi ètrè tot asse crouïo se vo z'ein dio bin mé, y'âmo atant botsi tot lo drâi. »

Et décheinde dè la chère.

Une dame dont l'instruction n'était pas en rapport avec les prétentions, s'imaginait que les mots *enfance* et *infanterie* avaient la même signification, vu leur ressemblance. Un jour qu'elle se trouvait en grande compagnie, elle dit fort naïvement : « Pour moi je n'ai jamais tant été pour les poupées quand j'étais dans l'infanterie. »

Un bourgeois de Cossonay, qui possède un des meilleurs parchets de Gollion, se plaisait sans cesse à médire de la fête de Morat, au moment où l'approche de cette grande solennité nationale faisait l'objet de toutes les conversations.

« Je sais bien, lui dit son voisin l'épicier, pour-quoi tu n'es pas partisan de la fête de Morat; la chose est bien simple. Tu aurais sans doute préféré que la victoire restât à Charles-le-Téméraire, afin de pouvoir vendre ton Gollion pour du Bourgogne. »

Une bouteille de Sauternes.

C'était au temps des bonnes vieilles diligences. Les chemins de fer n'étaient pas encore en action et les

actionnaires n'avaient pas encore éprouvé toute l'amertume qui s'attache à de telles entreprises.

Le père B*** avait toujours dit : « Je ne veux pas mourir sans voir Paris. Et un beau jour il fit ses petits préparatifs et partit pour la grande capitale.

Il arriva à Paris vers quatre heures de l'après-midi, descendit au premier hôtel dont l'aspect lui inspira quelque confiance, y déposa son gros sac de nuit et dit au portier : « Comme ce n'est pas encore l'heure de goûter, où est-ce qu'on peut aller boire un verre en attendant ? »

On lui indiqua un des beaux cafés du Palais-Royal situé à quelque distance. Ebloui à la vue des dorures et des nombreuses glaces qui décoraient la salle, il dit à demi-voix : « Te bombarde que de miroirs ! »

Puis, s'installant à une petite table de marbre, il frappa trois grands coups avec la tête d'un jeune chêne coupé dans le bois de Vernand. Un sommelier accourt en toute hâte, craignant de voir le marbre céder sous le gourdin de son nouveau client.

— Mssieur, qu'est-ce qu'il y a pour votre service ?

— Une bouteille et un verre.

— Une bouteille de quoi, Mssieu ?

— Une bouteille de vin, sacredieu !

— Quel vin, s'il vous plaît ?

— Du blanc, épi du bon.

Sur cette recommandation, le garçon apporte une bouteille de Sauternes, la débouche et fait perler le précieux liquide dans un beau verre de cristal.

A la première gorgée, notre compatriote trouve ce vin moins acide que celui de Crissier et plus chaud à l'estomac.

Un quart-d'heure après, la bouteille sonnait le vide, il la passe au garçon par-dessus l'épaule : « Donnez voir encore une chopine pour finir. »

Le jeune homme ne connaissant pas cette dernière mesure fait observer qu'il ne peut lui servir qu'une seconde bouteille.

— Eh bien, ce sera pour une autre fois. Combien est-ce que je vous dois ?

— Huit francs, mssieu.

Le père B*** recula de deux pas et failli renverser tout ce qui se trouvait sur la table voisine. Il sortit lentement cette somme de sa bourse de cuir, et murmura dans sa barbe :

Voleu que vo z'ité!... me raudzdi ç'avoué cein que coté 'na botolhie ice on ein arâi pas 'na breintâ pè tzî no !

Aussi chaque fois que le père B*** retourna dans quelcun café de Paris pour se rafraîchir, avait-il soin de dire au garçon : « Mais je ne veux rien de ce Sotterne au moins ! »

Nous empruntons les réflexions suivantes à un article sur l'empoisonnement par les champignons, publié dans la *Gazette médicale*, de Paris :

« La science ne possède aucun caractère certain, absolu, qui établisse une limite bien tranchée entre les champignons comestibles et ceux qui sont véné-